

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LESIGNY

MARDI 9 MAI 2023

Les membres du conseil municipal se sont réunis le Mardi 9 Mai 2023 à 18 h 15 à la salle de la Mairie sous la Présidence de Daniel LEROY, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents :

M. D. LEROY D., P. PICARD, A. MENARD D.TREMBLAIS, S.SEMPERE, C.VOYEZ, S. MAINGAULT, COLIN JN. Mme S. BLUET

Etaient absents excusés: M. ENGRAND P ayant donné pouvoir à M. LEROY D.

M. BEAUVAIS P. ayant donné pouvoir à M. MENARD A.

Monsieur Le Président a ouvert la séance à 18 h 15.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Stéphane MAINGAULT a été nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	SIGNATURE DU SECRETAIRE DE SEANCE	SIGNATURE DU PRESIDENT DE SEANCE
PV DU 03 AVRIL 2023	11	0	0	PASCAL ENGRAND	DANIEL LEROY

ORDRE DU JOUR

- Reconduction de l'emprunt du lotissement
- Projet des Froux
- Demande de subvention au titre des amendes de polices concernant l'aménagement des Froux
- Convention avec le SIVEER pour entretien des abords des stations
- Convention avec le SIVEER pour l'entretien et le contrôle des équipements incendie
- ENEDIS programme FACE
- Questions diverses
 - A propos des barillets de la salle des fêtes
 - Compte rendu de la commission embellissement
 - A propos du surveillant de baignade

RECONDUCTION DE L'EMPRUNT DU LOTISSEMENT POUR UN AN

Un emprunt relais avait été contracté auprès de la caisse d'Epargne de Bordeaux pour la réalisation du lotissement en 2017. En 2020, ce dernier avait été prolongé pour 3 ans et se finissait le 5 Mai 2023. Cet emprunt était au taux de 0.80 %.

Au-delà de deux périodes de 3 ans, nous n'avons plus le droit de le proroger. A nous s'offrait deux solutions :

- Le remboursement des 75 000 € restant

- Reconduire le prêt de 1 an en attendant la vente du local médical.

Ne pouvant pas rembourser ce prêt dans l'immédiat, la caisse d'épargne nous propose un prêt à taux amortissable sur 10 ans au taux de 4,55 % avec une première échéance en 2024 . Ce prêt devra être remboursé si possible avant la fin de l'année ou avant le 5 Mai 2024.

DELIBERATION 1

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 75.000 € destiné à financer le prêt relais Caisse d'Epargne numéro 5900153.

La Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en 10 ans, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif (avec échéances constantes) du capital et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de 4,55 % l'an.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 280 EUROS.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal autorisent à l'unanimité M. Daniel LEROY , 1er Adjoint à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

PROJET ROUTIERS DES FROUX

Monsieur Le Président de séance fait part aux membres du conseil municipal que suite à La signature de la convention d'étude avec le SIMER concernant les travaux de sécurisation aux Froux, M. BEAUCHAINE en accord avec le Département nous a remis une proposition de travaux et un chiffrage de ces travaux qui s'élèverait à la somme de 13 910 € HT soit 16 692 € TTC. Ces travaux consistent en la pose de 2 coussins berlinois et la réalisation de 2 chicanes .

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité les travaux proposés par le SIMER et sollicitent auprès du conseil départemental une subvention au titre des amendes de polices dont vous trouverez ci-dessous le plan de financement :

-	Montant des travaux HT :	13 910.00 €
-	Subvention sollicitée 25 %	3 477.50 €
-	DETR	4 695.95 €
-	Autofinancement de la commune :	5 737.00 €

Et autorisent Monsieur Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

CONVENTION AVEC LE SIVEER POUR ENTRETIEN DES ABORDS DES STATIONS

Monsieur Le Président de séance fait part de la convention relative à l'entretien des abords des stations d'épuration avec Eaux de Vienne et précise que les employés communaux continueront à entretenir les espaces verts. Les heures effectuées seront prises en charge par Eaux de Vienne à hauteur de 28 € /heure (taux horaire indexé sur l'évolution de la valeur du point de l'indice de la fonction publique).

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité, la convention avec Eaux de Vienne et autorise Monsieur Le Président de séance à la signer.

CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DES EQUIPEMENTS INCENDIE EAUX DE VIENNE SIVEER

L'article L2213-32 du CGCT complété par le décret 2015-235 du 27 Février 2015 indique et rappelle que le Maire a la responsabilité de la Défense extérieure contre l'incendie sur sa commune.

Sa responsabilité se traduit par l'obligation de :

- La rédaction d'un schéma communal
- La création des points d'eau incendie
- Le contrôle des hydrants (débit/pression)
- La maintenance des équipements

A l'heure actuelle, Eaux de Vienne exploite les réseaux de distribution d'eau potable. Nos agents ont une parfaite connaissance de ces réseaux, cela permet des interventions sans créer d'aléa majeur.

Eaux de Vienne propose d'assurer, par convention, l'exploitation des poteaux incendie ce qui comprend :

- Contrôle débit/pression tous les 6 ans ; et purges si nécessaire
- Contrôle fonctionnel tous les 2 ans
- Intervention sur site, et proposition à la mairie de devis de réparation si nécessaire, lorsqu'un hydrant est indisponible.
- Transmission des mesures débit/pression au SDIS pour mise à jour des données
- Collaboration avec le SDIS au niveau du Système d'information Géographique et de l'identification des hydrants.
- En option : Test d'aspiration sur réserve incendie tous les 6 ans et contrôle de l'état, du niveau et manœuvre de vannes.

Eaux de Vienne souhaite relancer une convention d'exploitation avec une prise d'effet au 1er Janvier 2023 pour une durée de 6 ans.

La collectivité sera amenée à verser au titre de la convention 29,58 HT par an et par hydrant et en option 35.70 € HT par an et par réserve à incendie.

La commune compte 11 hydrants.

Aussi, conformément au CGCT, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces adhésions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De ne pas accepter la relance de la convention entre la commune et « Eaux de Vienne »
- Et n'autorise pas le Maire à signer cette convention

SURVEILLANT DE Baignade

Monsieur Le Président de séance informe les membres du conseil municipal que suite aux annonces passées sur les réseaux sociaux, panneau pocket, site internet et pôle emploi, nous avons reçu une candidature, il s'agit de M. Clément PERRIN, qui surveillera la plage à compter du 8 Juillet jusqu'au 2 Septembre 2023. Il sera rémunéré sur la base du 1er Echelon du grade des opérateurs des activités physiques et sportives. Le contrat sera effectué auprès du centre de gestion de la Vienne.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent la candidature de M. PERRIN au poste de surveillant de baignade pour la période du 8 Juillet au 2 Septembre 2023 et autorisent Monsieur Le Président de séance à signer tous documents s'y rapportant.

PROGRAMME FACE « RENFORCEMENT BT sur le poste DP Mairie

Monsieur Le Président informe les membres du conseil municipal que suite à une étude menée par ENEDIS concernant le poste DP se situant à l'angle de la rue du Calvaire sur le réseau électrique concernant le renforcement de ce réseau. Ces travaux seront inscrits au budget 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent le renforcement du réseau électrique dont le financement est le suivant :

- Coût des travaux HT : 18 500.00 HT
- Participation FACE : 14 800.00 HT
- Participation commune : 3 700.00 € HT

Et autorisent Monsieur Le Président de séance à signer tous les documents s'y rapportant.

INFORMATIONS DIVERSES

- Un contact a été pris auprès de CAPI France afin d'effectuer une estimation de la maison située 1 Rue de Bibiche.
- Contacter un prestataire pour la réalisation d'un DPE sur la maison située 1 Rue de Bibiche.
- Bistrot Guinguette aura lieu le 8 Juillet 2023 sur l'aire de loisirs de la Plage et animé par le Groupe la Quinte.
- La commission de la salle des fêtes s'est réunie le 14 Avril 2023 afin d'élaborer un nouveau règlement intérieur ainsi qu'une nouvelle grille tarifaire. Les documents ont été envoyé par Daniel TREMBLAIS le 14 Avril 2023. Ces documents seront à valider lors du prochain conseil municipal du 12 Juin 2023.
- Plan communal de sauvegarde : Les fiches actions seront envoyées à chaque conseillers et seront validées lors du prochain conseil municipal.
- Embellissement : une réunion publique est programmée le Jeudi 8 Juin 2023 de 18 h 00 à 19 h 30 à la salle des fêtes. Des affiches seront apposées chez les commerçants et sur les panneaux d'affichage, et dans le même temps un communiqué de presse paraîtra.
- Barillets salle des fêtes : Le devis étant plus élevé que le devis initial, il a été décidé de changer que 7 barillets.
- La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le 12 Juin 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.